

## Communiqué de presse du 23 juin 2008

### Une fierté maritime française

L'Institut Français de la Mer (IFM) dont deux priorités sont la sécurité et la qualité maritimes, se réjouit de voir que le pavillon français vient d'être classé meilleur pavillon du monde. Ceci à partir des observations et contrôles effectués dans les ports de 25 nations maritimes (pays européens plus Canada et Russie) sur les trois dernières années.

C'est une fierté absolue pour l'Institut et ce doit l'être encore plus pour les navigateurs et les armateurs français ainsi que nos administrations nationales concernées.

Certes cela fait longtemps que les navires français figurent sur le podium de la qualité, mais mériter la médaille d'or est une reconnaissance particulière, qui rejaillit sur toute la France maritime.

L'IFM ajoute que la « distinction » ainsi méritée pose à nouveau la question du classement, par l'ITF, du pavillon français (RIF) en pavillon de complaisance. Et il le fait d'autant plus que dans le même classement - ironie bien ou malvenue ? - le pavillon de la Corée du Nord est placé au dernier rang et ressort clairement comme celui d'un État réellement complaisant, disposant d'une flotte et de navigateurs scandaleusement sous normes ou maltraités.

Or c'est le même jour, en 2005, que l'ITF a mis sur sa liste les pavillons de la France et de la Corée du Nord (avec la Géorgie !). Il est vrai que dans les deux derniers cas, c'était suite à des enquêtes approfondies justifiant la décision de l'ITF alors que pour la France c'était à la demande des syndicats de notre pays. Il nous semble que cela n'enlève rien, bien au contraire, à l'anomalie surréaliste que constitue la marque « de complaisance » décernée au meilleur pavillon du monde.

En un mot les faits ne démontrent-ils pas que l'ITF, dont l'IFM a souvent salué le rôle utile, majeur et nécessaire, a le devoir de revoir les critères d'insertion dans sa « liste de la honte » ?